

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU POLE COMMERCIAL - DECISION
MODIFICATIVE N° BAPC 2020/01**

**FINANCES – BUDGET ANNEXE DU POLE COMMERCIAL
DECISION MODIFICATIVE N° BAPC 2020/01**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires au budget annexe du pôle commercial.

En effet, afin de pourvoir à des réajustements budgétaires comme suit :

- Les dépenses supplémentaires pour la prise en charge de la remise gracieuse des loyers de mars et avril au restaurant le Brin de Folie consécutivement au confinement dans le cadre de la COVID 19 (NB : Les montants sont des montants HT car le budget annexe est assujéti à la TVA)

Il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Désignation des articles (dépenses)		Crédits suppl. à voter	Désignation des articles (recettes)		Crédits suppl. à voter
6745	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	+1000			
615231	Entretien et réparation de voirie	-1000			
TOTAL DEPENSES F		0		TOTAL RECETTES F	0

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la DM N° BAPC 2020/01 comme présentée ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.